

Quand on veut on peut

Suite à notre tract d'hier et après de longues discussions avec les différents services de la DI, nous avons abouti à un consensus profitable à tous les PREJ de notre DI.

- L'arrêt des doubles missions, avec inévitablement un risque d'impossibilité de réaliser certaines extractions. Les magistrats utiliseront donc davantage la visioconférence, et c'est tant mieux.
- L'interdiction pour les équipages PREJ d'effectuer des mouvements avec une détenue sans l'apport de personnel féminin. Les établissements concernés ont reçu des consignes qu'ils doivent désormais respecter.
- Aucun changement de service ne sera toléré du jour au lendemain, a minima.

Nous nous félicitons de ces avancées, mais il reste encore des sujets à faire aboutir, et certains sont déjà en cours de finalisation.

À savoir : la dotation en habillement, l'obtention des badges d'accès aux tribunaux encore manquants et, grâce à ces mesures, l'instauration d'un équilibre entre vie professionnelle et vie privée enfin décent.

Nous remercions les différents interlocuteurs pour leur écoute et saluons ce pas en avant en faveur des collègues qui arpentent les routes de notre DI tout au long de l'année.

**Le bureau régional FO Justice et les représentants
PREJ de la DI Grand Est**

